

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 1^{er} DECEMBRE 2009

Conseiller municipal absent : Patrick GACHON.

Secrétaire de séance : Henri RIVIERE

Observations éventuelles sur le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal : néant.

I. URBANISME ET CONSTRUCTION :

Ont été examinés les dossiers suivants :

- Transfert de permis de construire : délivré en cours de validité : PC 03856009200041, déposé le 3 Novembre 2009 par M. POIRE, pour maison jumelée de M. LABLABJIAN située section AB n° 517, chemin des Tournelles.

- Permis de Construire Modificatif : déposé par M. et Mme POIRE, de CHABONS pour propriété cadastrée AB n° 517, chemin des Tournelles. Changement de maître d'ouvrage. Modification de la structure de la maison et de la SHON du bâtiment : 98.99 m² au lieu de 81,4 m². Parcelle située en zone UBb et dans le périmètre du château.

L'assemblée fait remarquer qu'avec cet agrandissement, cette maison jumelée n'a plus le même cachet. Consultation sur ce dossier : 3 avis favorables, 5 contres et 5 abstentions. Il sera demandé à l'architecte la configuration du plan initial.

* Déclaration préalable :

- déposée par SELARL AGATE de LA TOUR DU PIN, pour la propriété CHARVET, lieu-dit La Colombette, section AD n° 100 et 101 = 10 092 m². Demande pour détachement de 2 terrains destinés à la construction : le 1^{er} de 1626 m² pour une SHON de 488 m² et le second de 1800 m² pour une SHON de 540 m² avec un accès (partie commune) sur la voie communale. Ces parcelles sont situées en zones NAA et UBA au P.O.S et dans le périmètre du château. En zone NA, il convient d'aménager 5000 m², et la partie « accès » n'est pas assez large. Le dossier sera refusé.

* Déclaration d'Intention d'Aliéner :

- reçue du Tribunal de Grande Instance de BOURGOIN-JALLIEU pour la vente de la propriété de la SCI BENIAC située 30 rue Carnot, cadastrée AB n° 328 = 130 m², composée d'un appartement au 1^{er} étage, et au rez-de-chaussée : agence du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Zone UA au P.O.S, hors périmètre du château.

Audience du 8 Janvier 2010, mise à prix : 75 000 €.La commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

* Information déviation : à partir du 2 Décembre et pour environ un mois : la rue Carnot, du Crédit Agricole à la Pharmacie sera coupée à la circulation pour les poids lourds afin d'éviter que la chaussée ne s'affaisse lors des travaux de reconstruction de la propriété JAYET. La déviation des poids lourds se fera par la rue du stade.

* Réunion élaboration du P.L.U : la dernière réunion s'est tenue le 23 Novembre 2009. Le thème était : aménagement de l'espace – fonctionnement urbain- déplacements.

Dates des prochaines réunions : 21 décembre 2009 ; 25 janvier 2010 ; 15 février 2010 et 22 Mars 2010. Prochains thèmes : les hameaux, les terres agricoles. Il sera demandé à Mme

SERRATRICE de modifier si possible l'horaire des réunions. Six membres de la commission n'ont pu être présents.

II. VOIRIE :

Travaux de voirie en cours ou effectués :

- Aménagements autour des locaux techniques de la commune.
- Nettoyage des feuilles sur les bordures des voies communales par les agents de la Cté de Communes.
- Mise en forme de l'aire du skate park confiée à la société Eiffage pour de l'enrobé à chaud sur 800 m2.

III. TRAVAUX BATIMENTS :

* OSEZ : le contrat de M. Franck VENET prendra fin le 10.12.2009.

OBJET : VIREMENT DE CREDITS BUDGETAIRES EN FONCTIONNEMENT :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits prévus au chapitre 12 du Budget Primitif 2009, notamment à l'article 6218 (autre personnel extérieur) sont insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits.

Compte-tenu qu'il s'agit du personnel extérieur employé pour des travaux de maçonnerie et de peinture aux bâtiments communaux, les crédits correspondants seront prélevés à l'article 61522 (entretien de bâtiments) du chapitre 11.

En section de fonctionnement :

Diminution sur

Crédits déjà alloués :

Chapitre Somme

11(art.61522) 6 000.00 €

Augmentation

des crédits :

Chapitre Somme

12(art.6218) 6 000.00€

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

=====

* Personnel technique : deux jeunes stagiaires sont employés actuellement au service technique.

* Travaux vestiaires du foot : transmission en mairie par M. MION du dossier pour la mission de conception qui lui a été confiée pour l'aménagement intérieur du local Foot.

Le marché est évalué à 250 000 €, les honoraires sont de : 33 750 00 € H.T.

Le conseil municipal délibère et approuve ce contrat.

OBJET : APPROBATION MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET DE REAMENAGEMENT INTERIEUR DES VESTIAIRES DU LOCAL DE FOOT :

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux de rénovation intérieure des vestiaires du local de foot, il vient de recevoir de M. Roger MION, Architecte, l'acte d'engagement et le C.C.A.P pour le marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal tous les plans déjà établis pour ce projet qui s'élève à 250 000 € H.T.

Le montant de la rémunération est de 33 750.00 € HT, soit 40 365.00 € TTC.

Le conseil municipal, après délibérations et à l'unanimité :

- APPROUVE le contrat de maîtrise d'œuvre du projet de réaménagement intérieur des vestiaires du local de foot établi par M. Roger MION, Architecte, 30 route des rivoires à ST DIDIER DE LA TOUR,
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché,
- INDIQUE que les crédits seront prévus au chapitre 23 du Budget Primitif 2010.

=====

IV. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :

*** Commission Culturelle :**

Le spectacle « Poussières » a eu lieu le 21 Novembre à la salle des fêtes. 75 personnes étaient présentes.

Le spectacle initialement prévu en septembre 2010 est annulé. Un spectacle de danse de Lydie Vadrot le remplacera.

Le 6 Février 2010 : « Molière, une passion ». Une subvention de 750 € a été accordée par le Conseil Général.

La chorale CRESCENDO et l'association LA VILLANELLE, ainsi que les chorales de St Martin d'Hères et Quaix en Chartreuse vont organiser une journée de rencontre sur les Arts et la Nature le week-end du 1^{er} Mai 2010 à CHASSIGNIEU.

Mme Claire MARIAUX, présidente de Crescendo demande un soutien matériel de la commune de VIRIEU.

La Résidence avec les Vals du Dauphiné : ce projet avance. Le droit d'entrée a diminué de 50 %. Une contribution sera demandée par habitant. C'est une première création du comité de pilotage. Le travail commence par la construction des décors.

A la bibliothèque : lecture à voix haute par la Cie Pas de Loup.

*** SIVU des Ecoles Publiques :**

- Pour le projet d'agrandissement de l'école : les plis ont été ouverts. Montant total des travaux : 354 442 €.

Les autres appels d'offres pour les lots chauffage et électricité ont été faits.

Pour le chauffage géothermique, l'expertise ayant conclu à un manque d'entretien, il sera demandé une contre expertise. Les projets futurs : pompe à chaleur, air et eau, plus des radiateurs en complément. L'entreprise qui prendra l'installation devra également faire le suivi de l'entretien.

*** Commission Affaires Sportives, Animations :**

Sports :

Au C.S.V : résultats satisfaisants pour les deux premières équipes de foot. L'équipe jeune passe en excellence.

Pour les 13-15 ans : entente avec la S.C.O.L, mais peu de joueurs de VIRIEU en font partie. L'équipe féminine est 2^{ème} au classement.

Animations :

- téléthon 2009. La dernière réunion de préparation a eu lieu le 23.11.09. Les conscrits et des bénévoles aideront pour cette manifestation le 5 Décembre à PANISSAGE. Le parrain du Téléthon est M. Jean-Marc COMBE.

- Comice agricole : Le « retour du Comice » et les remerciements aux bénévoles se sont déroulés vendredi 27 Novembre. Un film de 2 heures (pour 21 h de tournage) a été projeté. Ce DVD souvenir sera envoyé à chaque mairie du canton.

Le maire remercie tous les bénévoles ayant participé à l'organisation de ce comice.

Le conseil municipal délibère pour verser une subvention de 50 € à l'association d'organisation du comice pour aider à la réalisation du DVD.

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION
D'ORGANISATION DU COMICE AGRICOLE :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite au Comice Agricole qui s'est déroulé fin Août à VIRIEU, organisé par la Sté d'Agriculture du Canton et le Comité d'organisation du Comice, un DVD relatant ces festivités va être produit et adressé à chaque commune du canton.

Afin d'aider à la réalisation de ce DVD, l'association « Comité d'organisation du Comice » demande une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

- DECIDE d'octroyer à l'Association « Comité d'organisation du Comice Agricole de Virieu » une subvention exceptionnelle de 50.00 € (cinquante euros) pour pallier aux frais de réalisation du D.V.D sur le Comice Agricole 2009.

Les crédits sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2009.

=====

- Slalom automobile : la date du slalom a changé, il aura lieu le dimanche 13 Juin 2010. Vendredi 21 Novembre, à La Guinguette, un pot remerciait tous les bénévoles pour l'organisation du slalom 2009.

*** Commission Aménagement-Environnement-Fleurissement :**

La réunion de quartiers des Places a eu lieu vendredi 20 Novembre 2009. Les mêmes thèmes reviennent : problèmes de la 2^{ème} tranche de travaux, circulation rue Carnot, croisement des camions, entretien de la commune, déchets verts, vitesse et contre sens, rue du château, éclairage public. 35 personnes y assistaient.

Pour le quartier Lamartine, la réunion est le 11 Décembre 2009 à la salle des fêtes.

A l'avenir, pour ces réunions, il faudra définir des thèmes.

*** Commission Informations-Communication :**

Le projet du bulletin municipal sera demain sur la messagerie.

*** Commission Jeunes :**

- Aire de skate-park : le projet avance doucement. L'ancien terrain de volley-ball sera reconverti en terrain de pétanque.

*** C.C.A.S :**

- Le spectacle « elle est morte Adèle » donné au profit du CCAS avec le soutien de la Commission Culturelle le 6 Novembre a connu un grand succès. 120 personnes étaient présentes.

- L'opération Paniers Solidaires s'est déroulée du 20 au 22 Novembre sous la responsabilité de la Banque Alimentaire. Tous les habitants de la Cte de Communes ont été informés de cette collecte. 245 kg de nourriture ont été récoltés.
- Colis de Noël : 80 colis pour les personnes âgées seront confectionnés le samedi 12 décembre. Les membres du conseil municipal, ainsi que des jeunes sont sollicités pour leur distribution.

V. QUESTIONS DIVERSES :

- **LOGI NEED, contrat informatique** : réception d'un devis pour le changement de l'ordinateur principal supportant les logiciels Magnus ; il s'élève à 1 344.81 € H.T. Le devis de Magnus est plus élevé. Un contrat de location est joint à la proposition.

L'ancien ordinateur sera récupéré et mis à la disposition du bureau du CCAS ainsi qu'une imprimante.

Le conseil municipal délibère et approuve le contrat de location pour un PC et un écran 19''.

OBJET : APPROBATION CONTRAT DE LOCATION LAK 118164 POUR UN ORDINATEUR :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'ordinateur principal de la mairie supportant Internet et les principaux logiciels Magnus est ancien et qu'il convient de le changer. Plusieurs devis ont été réceptionnés (Magnus, Logi Need...).

Une proposition a été faite par Logi Need, dont le siège social est situé à ANSE, Rhône, pour une station de travail et un écran 19'' équipé de microsoft office, pack de 2 antivirus, installation mise en réseau, reconfiguration et réinstallation logiciels pour un montant de 1 344.81 € H.T.

Un contrat de location de Factum Finance est joint à ce devis. La durée est de 36 mois, (12 loyers trimestriels à 141.60 € H.T).

Le Conseil Municipal, après études du dossier, à l'unanimité :

- DONNE son accord à Logi Need, 120 rue des fleurs, Les Pépinières à ANSE, Rhône, pour louer pendant 36 mois cet ordinateur au tarif trimestriel de 141.60 € H.T,
- APPROUVE le contrat de location n° LAK118164 de Factum Finance, 43 rue de Médreville à NANCY, 54,
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

=====

- **Indemnité de conseil** : un courrier du 18.11.2009 de la trésorerie informe du montant de l'indemnité de conseil de l'exercice 2009. Elle s'élève à 403.92 €.

Le conseil municipal délibère pour le versement de cette indemnité à M. GRALL, trésorier.

OBJET : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL, EXERCICE 2009, A M. PHILIPPE GRALL, RECEVEUR MUNICIPAL :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il vient de recevoir le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2009, allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes.

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 Septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil, exercice 2009 au taux de 100 %,
 - que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. Philippe GRALL, Receveur Municipal.
- Crédits prévus à l'article 6225 du Budget Primitif 2009.

=====

- S.E 38 : le 28 Octobre 2009, SE 38 a transmis en mairie des rapports de contrôle électricité et gaz tenus à la disposition du public. Le conseil municipal délibère pour prendre acte de ces rapports de contrôle.

**OBJET : RECEPTION DES RAPPORTS DE CONTROLE ELECTRICITE ET GAZ
DU S.E 38 AU TITRE DE L'ANNEE 2008 :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Président Syndicat Energies de l'Isère (S.E 38) lui a transmis courant novembre les rapports de contrôle électricité et gaz réalisés par le S.E 38 au titre de l'année 2008. Une synthèse de ces rapports de contrôle a été présentée lors du Comité Syndical du 30 Novembre 2009 et peut être consultée sur le site internet du S.E. 38.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de ces rapports de contrôle électricité et gaz réalisés par le S.E 38 au titre de l'année 2008,
 - INDIQUE que ces rapports de contrôle sont tenus à la disposition du public et sont consultables aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie.
- (articles L1411-13 et L1411-14 du C.G.C.T relatifs à l'exploitation des services publics délégués).

=====

- Syndicat intercommunal des collèges du secteur de LA TOUR DU PIN : fin octobre, le président a adressé en mairie un dossier sur le financement du syndicat et ses perspectives. Aujourd'hui, le syndicat est confronté à la nouvelle carte scolaire qui va modifier la répartition des charges revenant aux communes.

Suite à la réunion du 26 Novembre avec l'ensemble des maires concernés et le syndicat, Est ressortie une décision commune de céder à l'euro symbolique le gymnase au Conseil Général. Une réunion aura lieu prochainement avec eux.

Chaque commune devra valider ce projet car une quote-part sera à rembourser en investissement. Pour VIRIEU, environ 22 000 €.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour évoluer et négocier avec le conseil général en ce sens.

- Association des Maires Ruraux de France : par courrier du 18.11.09 ont adressé en mairie un communiqué de presse concernant la réforme des collectivités territoriales et la suppression de la taxe professionnelle.

Chaque élu a eu ce courrier avec la convocation au conseil municipal.

- Droits de place :

* Pour le marché hebdomadaire : fin octobre 2009, un questionnaire a été remis à chaque commerçant demandant leur avis sur la mise en place d'un forfait annuel incluant le tarif des branchements électriques.

Le conseil municipal délibère pour mettre en place ce forfait annuel au 1^{er} Janvier 2010.

OBJET : INSTAURATION DE FORFAIT ANNUEL POUR LES DROITS DE PLACE AU MARCHE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations suivantes :

- celle du 8 Mars 1985 fixant les droits de place au marché,
- celle du 6 Mai 1997 fixant le tarif des branchements électriques. (un coffret électrique de 6 prises avait été installé cette année là).
- et celle du 16 Octobre 2001 pour la conversion en euros des droits de place au marché et des tarifs des branchements électriques.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un questionnaire transmis en octobre à chaque commerçant ambulant demandant son avis sur la mise en place d'un forfait annuel incluant le tarif des branchements électriques.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du courrier envoyé et des réponses aux questionnaires, et après délibérations, et à l'unanimité,

- DECIDE de mettre en place au 1^{er} Janvier 2010 les forfaits annuels ci-dessous :

1°) forfait annuel incluant le raccordement électrique (présence hebdomadaire) : 7.50 € le mètre linéaire.

2°) forfait annuel (présence tous les 15 jours) incluant le raccordement électrique : 3.75 € le mètre linéaire.

3°) forfait annuel (présence 1 vendredi par mois) incluant le raccordement électrique : 1.85 € le mètre linéaire.

Pour un commerçant occasionnel, les tarifs suivants restent inchangés :

pour l'emplacement : 0.30 € le mètre linéaire par jour et 1.52 € pour un raccordement électrique.

Le régisseur de recette principal ou son adjoint seront chargés d'encaisser ces droits de place à compter du 1^{er} Janvier 2010.

=====

* pour la vogue annuelle et les cirques :

Le conseil municipal délibère pour fixer des droits de place au 01.01.2010.

OBJET : INSTAURATION DE DROITS DE PLACE POUR LA VOGUE ANNUELLE ET LES CIRQUES :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année la vogue a lieu en septembre, le week-end suivant la foire de Beaucroissant.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'aucun droit de place n'est réclamé aux forains de la vogue, ni à ceux des cirques ambulants pouvant être amenés à se produire dans la commune.

Renseignements pris auprès d'autres collectivités, un tarif pourrait être établi selon la superficie utilisée par les manèges, stands ou chapiteaux ; du mercredi au mercredi suivant pour la vogue annuelle, et pour deux représentations pour un cirque.

Le Conseil Municipal, après délibérations, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

- DECIDE d'instaurer les droits de place ci-dessous pour la vogue annuelle et les cirques à compter du 1^{er} Janvier 2010 :

De 0 à 19 m2 20 €
De 20 à 39 m2..... 40 €
De 40 à 99 m2..... 80 €
100 m2 et +200 €

- INDIQUE :

- que ce droit de place correspondra à une utilisation du domaine public :

* du mercredi au mercredi suivant pour la vogue annuelle,

* pour deux représentations pour un cirque.

- que les raccordements électriques devront être conformes à la réglementation.

- que chaque forain devra fournir une attestation de conformité de son matériel, et pour les cirques : les justificatifs conformes à la réglementation en vigueur pour l'ensemble de leurs installations et animaux détenus.

- RAPPELLE que le Maire pourra interdire tout emplacement si une des conditions ci-dessus n'est pas respectée.

Le régisseur de recettes principal ou son adjoint seront chargés d'encaisser ces droits de place à compter du 1^{er} Janvier 2010.

=====

- S.C.O.T Nord-Isère : le président a adressé la Lettre du SCOT n° 4 établie suite au séminaire du 19.09.2009 consacré aux grandes lignes du document d'orientation générale. Dès le projet arrêté, une concertation élargie aura lieu avant l'approbation fin 2010. Ce document est remis à chaque élu.

- A.G de l'amicale boule : 50 adhérents composent l'amicale. Des remerciements ont été adressés pour les travaux réalisés. Des aménagements seront faits pour un jeu derrière la halle des sports.

- Invitations :

* Vœux du Maire : 9 Janvier 2010 à 19 heures à la salle des fêtes avec la remise des prix du fleurissement.

* Rappels :

- pot de départ en retraite de Michel FAURE et Marie-Thérèse BIN : vendredi 18 Décembre 2009 à 19 heures à la salle des fêtes.

- les prochaines réunions du conseil municipal sont fixées au :

Mardi 12 Janvier 2010

Mardi 9 Février 2010

Mardi 2 Mars 2010

Mardi 23 Mars 2010 (pour budget).

=====